



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٥٥E+ +٥٤٢٥٥٥٤+ | ٥٢٥٨٥٢ | ٢٤٨٢٥٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 03 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/05/2021

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation de Retraites (RCAR) a déclaré avoir franchi directement à la baisse, le 23 février 2021, le seuil de participation de 10% dans le capital de la société « SONASID » suite à un apport de 29 311 actions, représentant 0,75% du capital de ladite société, au profit de 5 FCP.

Suite à cet apport de titres, le RCAR déclare détenir :

- * directement 365 313 actions SONASID, soit 9,37% du capital de ladite société ;
- * indirectement 29 311 actions SONASID, à travers les FCP R-Mixt Croissance, R-Mixt Optimum, R-Mixt Selection, R-Mixt Performance et R-Mixt Couverture, soit 0,75% du capital de ladite société.

La participation totale, directe et indirecte, du RCAR dans le capital de la société SONASID est de 10,12%.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma